

## PORTES DU SOLEIL SUISSE (PDS-ch)

---

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2020 A 18 HEURES – MORGINS – SALLE DE LA JEUR

---

#### Présidence : M. Enrique Caballero

L'assemblée est ouverte à 18 h. Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des actionnaires.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par invitation postale et publication dans la FOSC, en date du 18 août 2020, avec l'ordre du jour qui n'appelle pas de commentaires de la part des participants.

En introduction il adresse la gratitude et la reconnaissance des actionnaires, de ses collègues du conseil d'administration, des collaboratrices et collaborateurs et de lui-même, à M. Pierre-Marie Fornage pour l'indéfectible engagement qu'il a consacré aux remontées mécaniques de la région, depuis près de 27 ans et qui, au 1er février 2020 a démissionné de la présidence du CA.

Il relève avec beaucoup de fierté qu'un enfant de la région a été nommé à la tête des Remontées mécaniques valaisannes. Des sincères félicitations sont adressées à Didier Défago pour cette nomination. Une rencontre avec le directoire de PDS-CH est d'ores et déjà agendée, ce qui permettra d'aborder avec lui les synergies possibles et autres collaborations qui pourraient être accentuées.

#### **1. CONTRÔLE DES PRESENCES**

La société a un capital-actions de CHF 2'796'600 divisé en 16'175 actions de type A et 1'179 actions de type B.

Selon le contrôle effectué, sont enregistrés 42 participants représentant 40 actionnaires et 16935 voix. L'assemblée est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur tous les objets relevant de ses compétences, la majorité absolue étant de 8468.

Excusés : Yannick Buttet, Pierre-Marie Fornage, Benoit Fellay, Françoise Métrailler

#### **2. NOMINATION DES SCRUTATEURS**

Sont désignés scrutateurs MM. Jacques Multone, Thomas Wittlin

#### **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 octobre 2019 :**

Tous les actionnaires ont eu la possibilité de prendre connaissance de l'intégralité du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2019. La lecture n'est ainsi pas effectuée. Il est approuvé à l'unanimité des participants qui s'expriment.

### 4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Hier, 17 septembre s'est tenue l'assemblée générale de TCCPS SA. A cette occasion le contrôle spécial a été discutée. Même si cet objet relève principalement de TCCPS SA, le CA estime que les actionnaires de PDS-CH doivent être informés, d'autant plus que des questions portent sur le projet de fusion.

Le président communique la chronologie, les procédures et l'attribution du mandat par le Juge, ayant incité le CA a accepté sans aucune objection l'établissement d'un contrôle spécial portant sur 12 questions clairement formulées et connues de tous les actionnaires puisqu'elles ont été publiées dans la lettre d'information.

Des séances ont été tenues entre les représentants (avocats) des parties dans un premier temps, puis au siège de la société par le contrôleur à plusieurs reprises pour la consultation des documents. Le contrôleur a aussi rencontré les bureaux fiduciaires Passaquay et Fidag et les requérants. En sus du contrôleur, le juge a accepté la demande de celui-ci de nommer un bureau d'ingénieur (GVH-BP SA à Delémont) en tant qu'expert pour traiter des aspects techniques (procédure, attribution des marchés, etc..)

Toutes les pièces comptables ont été mises à la disposition des experts, ainsi que les procès-verbaux des 10 dernières années tant des séances du CA que de celles de la commission exploitation et pistes.

Le juge a accordé un délai au 18 septembre 2020 pour les questions complémentaires que peut susciter le projet de rapport des experts. Cette échéance justifie l'impossibilité pour la société de soumettre le rapport à l'assemblée des actionnaires.

Dans l'attente du document définitif, le président communique à titre d'information sur les 6 questions liées à la fusion et sur l'état des appréciations en insistant sur le fait que le document est provisoire, susceptible à compléments ou modifications.

A ce stade des démarches, aucune interprétation ou conclusion n'est envisageable de la part du CA, ni de la part des actionnaires demandeurs de ce contrôle spécial, les réponses actuelles doivent encore être finalisées par des questions complémentaires.

Dès l'obtention d'un rapport définitif et en force, il sera soumis aux actionnaires.

Le président conclut cette présentation en constatant que selon les appréciations provisoires de l'expert, le projet de fusion relève bien d'une stratégie adaptée et nécessaire.

En ce qui concerne la gestion courante, le rapport détaillé est mentionné dans le fascicule remis lors du contrôle des présences. Il fait partie intégrante du procès-verbal.

Normalement, dès 2021 un onglet « actionnaires » sera développé sur le site Internet et permettra de diffuser encore plus d'informations et dans un délai de consultation plus rapide.

Par rapport à la situation sanitaire COVID-19 les travaux sont en cours sur les hypothèses de fonctionnement de l'hiver 2020/2021 en collaboration avec RMV et RMS. Localement une task-force est en cours de réalisation par Région Dents-Du-Midi (RDDM) pour traiter des questions particulières avec l'ensemble des acteurs économiques de la région.

En matière de vente de forfaits anticipés le président communique les résultats actuels.

## PORTES DU SOLEIL SUISSE (PDS-ch)

---

Pour sa part, le directeur présente le projet Foilleuse et le projet de la piste (jaune). Afin d'adapter les projets, notamment la problématique des distances par rapport au bruit, les démarches sont en cours avec la commune de Troistorrents pour introduire une modification du plan des zones et du règlement communal des constructions de la commune.

En l'état, compte tenu de la synergie avec le projet Mountain Resort et des contraintes de la modification du plan des zones, il faut s'attendre à une réalisation de la Foilleuse dans les 3 à 4 prochaines années.

Le directeur commente également les tableaux figurant sur le rapport de gestion, plus particulièrement les évolutions des passages et du chiffre d'affaires.

Des remerciements sont adressés à la commune de Troistorrents qui dorénavant prend en charge le transport urbain à l'exception des transports internes liés aux transferts des skieurs (Foilleuse-Corbeau).

### **5. COMPTES DE L'EXERCICE 2019/2020**

TCCPS et PDS – CH ont engagé Mme Miriam Wischmann en tant que responsable administration et finance. Elle est titulaire d'une maturité gymnasiale puis d'un Bachelor en économie de la Haute école de gestion de Berne. Cet engagement a été fait dans l'optique de l'internalisation complète de la comptabilité. Dans cet esprit, un mandat a été confié à la Fiduciaire Mazars, pour qu'elle accompagne le Conseil d'administration dans ce processus d'intégration hautement stratégique, tant dans la phase d'analyse des besoins et d'élaboration d'un plan comptable adapté à une vision analytique de notre gestion, que dans le coaching de Mme Wischmann, pour aboutir à la transition souhaitée.

Comme cela a été précisé dans la dernière Newsletter, compte tenu du fait que notre collègue Arthur Clivaz était à la fois administrateur des deux sociétés et Directeur de Mazars, en charge notamment de la mise en application de ce mandat, nous avons convenu conjointement entre le conseil d'administration et Arthur, qu'il se retire du conseil d'administration le 1er avril 2020, pour éviter toute situation de conflit d'intérêt. Pour cette raison nous vous soumettons ce soir la candidature d'un nouvel administrateur, en remplacement d'Arthur Clivaz.

L'Etat du Valais a octroyé un subside à fonds perdu de Fr. 80'000.00, pour financer ce mandat, considérant son but comme hautement stratégique et indispensable dans l'optique de la fusion.

Il était prévu donc, qu'à compter de ce soir et à l'avenir, Madame Wischmann, en sa qualité de responsable administrative et finance des deux sociétés, présente les comptes à l'assemblée générale. Il se trouve que Madame Wischmann est actuellement en congé maternité.

La présentation des comptes est ainsi effectuée par M. Arthur Clivaz compte tenu du fait qu'il a contribué à l'accompagnement du bouclage comptable, dans le cadre du mandat Mazars.

M. Clivaz communique et commente les comparaisons et chiffres principaux des comptes tels qu'ils ressortent du rapport de gestion dans lequel ils sont reproduits intégralement.

## PORTES DU SOLEIL SUISSE (PDS-ch)

Il relève les points essentiels :

Recettes totales		5'709'222.27
Charges de personnel	3'011'521.83	
Charges d'exploitation	2'405'100.49	
Total charges d'exploitation		5'416'622.32
Résultat opérationnel (EBITDA)		292'599.95
Résultat financier / cash-flow d'exploitation		151'790.78

Après amortissements et la dissolution de provisions, le **bénéfice de l'exercice est de 4'716.30.**

La parole est à l'assemblée, sans qu'aucune question ne soit soulevée.

### **6. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

M. Jean-Claude De Iaco de l'organe Fiduciaire FIDAG SA donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande à l'Assemblée des actionnaires d'accepter les comptes 2019-2020.

### **7. APPROBATION DE LA GESTION DES COMPTES, DIVIDENDE ET DECHARGE A L'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration, par son président, propose à l'assemblée générale :

A) d'approuver la gestion et les comptes de l'exercice 2019/2020.

*A main levée, et à l'unanimité des participants, la gestion et les comptes sont approuvés.*

B) de renoncer au versement d'un dividende

*A main levée, et à l'unanimité des participants, la renonciation à l'octroi d'un dividende est approuvée.*

C) Décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion

*A main levée, et à l'unanimité des participants, la décharge est donnée au conseil d'administration.*

Pour tous ces points, il est précisé que les administrateurs n'ont pas voté leurs propres propositions.

### **8. NOMINATION STATUTAIRES**

a) *Renouvellement du conseil d'administration :*

Les statuts de PDS-ch fixe la durée du mandat d'administrateur à un an. Cette disposition s'applique principalement dans la perspective de la fusion. Elle permet, si besoin, de procéder aux adaptations nécessaires dans un délai raisonnable. Sont ainsi concernés par le renouvellement de leur mandat

M. Enrique Caballero - M. Luc Défago - M. Yannick Buttet- M. Gérard Parvex

A l'unanimité, à main levée et par acclamation, l'assemblée confirme les administrateurs ci-dessus pour une année.

*b) Nomination d'un nouvel administrateur.*

Comme annoncé précédemment le conseil d'administration propose la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Arthur Clivaz.

Il s'agit de M. Joel Claret domicilié à Tannay, à proximité de Genève, dans le canton de Vaud. C'est un morginois pure souche propriétaire d'un chalet à Morgins et qui connaît les Portes du Soleil dans tous ses détails.

Alors qu'il aurait pu prétendre à une carrière dans la compétition en qualité de skieur, il a opté pour la poursuite de ses études, qui l'ont mené à obtenir un MBA auprès de la fameuse business school de Fontainebleau à Paris. Il dispose d'un CV impressionnant au niveau des missions professionnelles qu'il a exercées. Senior Partner pendant 29 ans auprès de McKinsey & Company, il a dirigé plus de 600 projets à travers le monde, dans le coaching de conseils d'administration et de CEO de plusieurs multinationales, notamment dans les domaines de la stratégie et l'organisation d'entreprises, les fusions et acquisitions, les transformations digitales, etc.

Pour sa part, M. Claret se présente en relevant différentes actions bénévoles déployées auprès d'associations sportives nationales en matière de conseil et de sponsoring.

A l'unanimité et avec acclamation, M. Joël Claret est nommé administrateur de PDS-CH SA.  
*Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.*

*c) Nomination de l'organe de révision :*

Sur proposition du Conseil d'administration, le renouvellement du mandat de la Fiduciaire FIDAG SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2020/2021 est approuvé par participants, sans abstention ni avis contraire.

*Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.*

## 9. DIVERS

Un actionnaire constate une déficience d'image des Portes du Soleil en Suisse alémanique et plus particulièrement en Suisse orientale. Alors que cette région n'est pas très éloignée même pour les skieurs pendulaires, il relève que c'est dommageable pour les Portes du Soleil.

Le CA communique que pour la publicité et la promotion, il y a une collaboration intense entre les sociétés de remontées mécaniques et RDDM (Région Dents-du-Midi). Cette dernière est en charge de la publicité et effectue des campagnes ciblées également en suisse alémanique.

De plus, durant cet été particulier de 2020, en raison du COVID il y a eu une très grande fréquentation estivale de suisses alémaniques. Le CA espère une synergie pour l'hiver.

Est également soulevée la question d'obtention des forfaits de saison dans le cadre de la pré-vente promotionnelle. Les actionnaires de PDS-ch ne pouvant bénéficier d'un dividende, dans quelle mesure une faveur pourrait leur être accordée pour leur faciliter l'accès aux forfaits en introduisant une primeur des achats ? Tout en relevant que les résidents secondaires bénéficient du multipass, le CA enregistre cette demande et examinera la possibilité ou non d'un système préférentiel.

## PORTES DU SOLEIL SUISSE (PDS-ch)

---

Remerciant une nouvelle fois les participants, le directeur de la société et l'ensemble du personnel, le Président Enrique Caballero lève l'assemblée à 19h50.

Le Président :

Le Secrétaire :

Enrique Caballero



Gérard Parvex

